



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 87-2022 R**
Séance du 13 décembre 2022.

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Localisé de Quartier (PLQ) Les Sciers voté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu le Plan d'Aménagement Paysager (PAP) et son concept général dessiné par le bureau La Touche Verte en 2015-2016,

vu la délibération D 61-2016, votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2016, qui a permis l'organisation du concours de paysagiste et la désignation du bureau In Situ comme lauréat en mars 2017,

vu la délibération D 179-2019, votée le 12 novembre 2019, relative à la réalisation de la coulée verte (étape 1) ainsi que plusieurs aménagements paysagers du quartier des Sciers, dont le bassin de rétention des eaux pluviales,

vu les plaintes des habitants en lien avec les risques de chute et les accidents survenus lors de l'hiver 2021-22 sur le cheminement existant dont la pente est d'environ 16% et la nécessité de le modifier pour dissuader les cyclistes de l'emprunter, même si l'accès leur est interdit par signalisation officielle,

vu le projet mené à la demande de la Commune par le bureau d'architectes-paysagistes In Situ pour la réalisation d'une rampe douce en lacets plus adaptée à la topographie existante et son devis général,

vu l'autorisation de construire complémentaire à la DD 112'162 déposée à l'OAC le 14 septembre 2022 en vue de la réalisation dudit projet,

vu l'exposé des motifs EM 87-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De réaliser les travaux en vue de la modification du cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 390 000 F, y compris les études, destiné à la modification du cheminement existant et la réalisation de la rampe en lacets entre le quartier des Sciers et le bassin de rétention,
3. De prendre acte qu'une subvention de 107 625 F sera demandée au Fond intercommunal d'Équipement.
4. De comptabiliser les dépenses de 390 000F et les recettes estimées de 107 625 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de 282 375 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/LP/phz/bg#129'750 - SF/PL - Novembre 2022



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 87-2022

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit d'engagement en vue de
la modification d'un cheminement existant
et la réalisation d'une rampe douce
« en lacets » reliant le quartier des Sciers
au bassin de rétention de la Coulée verte**

CREDIT D'ENGAGEMENT

390 000 F

Plan-les-Ouates – novembre 2022

Crédit d'engagement en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte

CREDIT D'ENGAGEMENT

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectif du projet

Le PLQ Les Sciers a été adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015. Sur la base de ce plan, le bureau paysagiste « La Touche Verte » a été mandaté en 2015 par l'ensemble des propriétaires du site pour rationaliser le dessin des aménagements extérieurs qui paraissaient un peu complexes et difficiles à mettre en œuvre.

Dans ce cadre, un plan d'aménagement paysager (PAP) a été dessiné ; il a servi de concept général de base pour mieux différencier les espaces et accompagner la réalisation des périmètres extérieurs des immeubles. C'est sur ce plan qu'apparaît, pour la première fois, le chemin entre le bassin de rétention et le quartier des Sciers.

En complément, un concours paysagiste a été organisé et financé par la délibération D 61-2016 votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 décembre 2016. Ce concours portait sur tous les espaces majeurs, futurs domaines publics de la Commune et indiqués comme tels au PLQ.

Le bureau In Situ, lauréat du concours en mars 2017, a mené l'étude et a réalisé un dossier de projet prêt à être intégré aux autorisations de construire des futurs immeubles, des noues et collecteurs et aux autorisations spécifiques liées à la coulée verte ou à la plaque urbaine. Ce travail d'étude a été financé par la délibération D 86-2017 votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2017. Le plan général du quartier développé par In Situ conservait le chemin reliant le bassin de rétention au quartier des Sciers.

Lors de sa séance du 12 novembre 2019, le Conseil municipal a voté la délibération D 179-2019 relative à la réalisation de la coulée verte (étape 1) ainsi que plusieurs aménagements paysagers du quartier des Sciers, dont le bassin de rétention des eaux pluviales.

Ainsi, un cheminement piétonnier a été créé entre le bassin de rétention et le chemin du Bois-Ecard en tenant compte de la forte déclivité. Ce chemin est destiné à l'usage exclusif des piétons et un arrêté de circulation interdit le passage de cycles.

Bien que ce chemin leur soit interdit d'accès, plusieurs cyclistes ont chuté lors du dernier hiver en l'empruntant ; en cause : la pente d'environ 16% et la présence de verglas lors des deux ou trois épisodes de grand froid avec de l'humidité que nous avons vécus l'hiver dernier. En outre, toutes les eaux pluviales du secteur étant récoltées dans le bassin de rétention situé en contrebas du chemin, le salage de ce chemin n'est pas possible car le sel, même « écologique » modifierait le milieu et dérèglerait l'écosystème faune / flore du bassin.

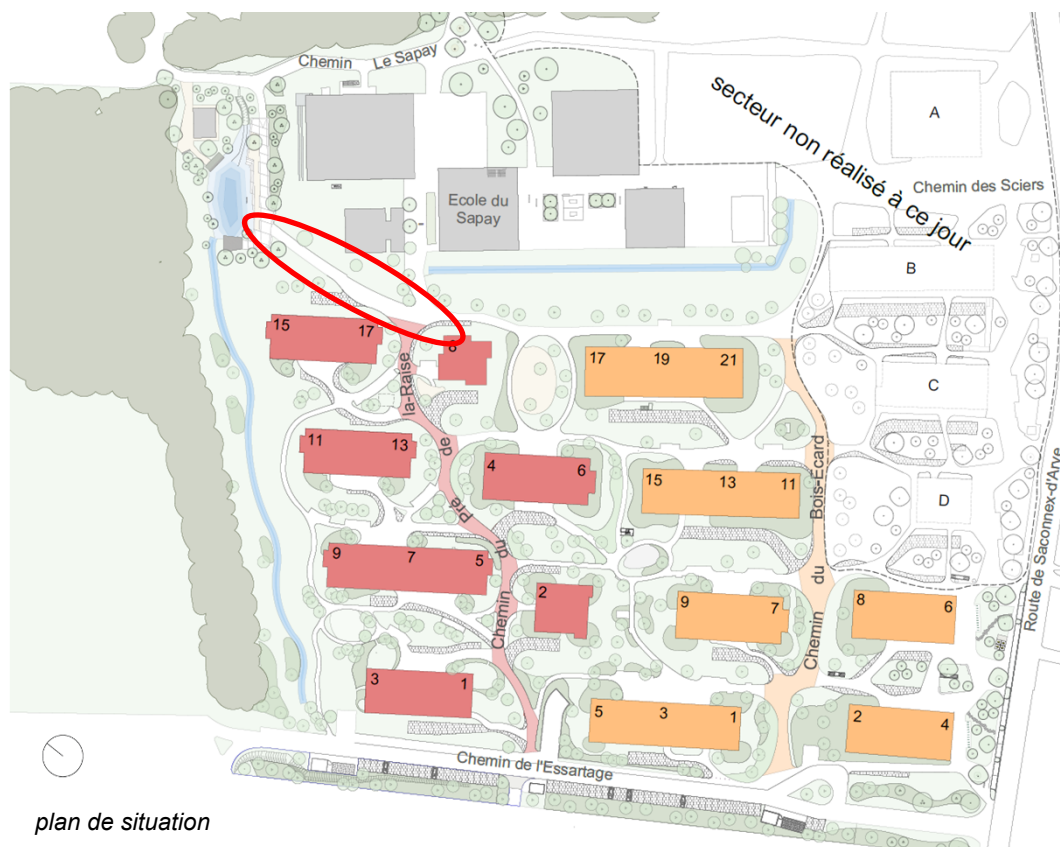


L'objet de ce crédit d'engagement est la modification du chemin existant par l'intégration d'une rampe dite « en lacets » présentant un degré de pente nettement amoindri afin de remédier au problème de chute, permettre une accessibilité facilitée pour l'ensemble des utilisateurs y compris les personnes avec des poussettes ou avec des difficultés à se mouvoir et enfin, de dissuader physiquement les cyclistes de l'emprunter même s'il est clairement mentionné que cet accès leur est interdit.

2. Explications techniques

Description du projet

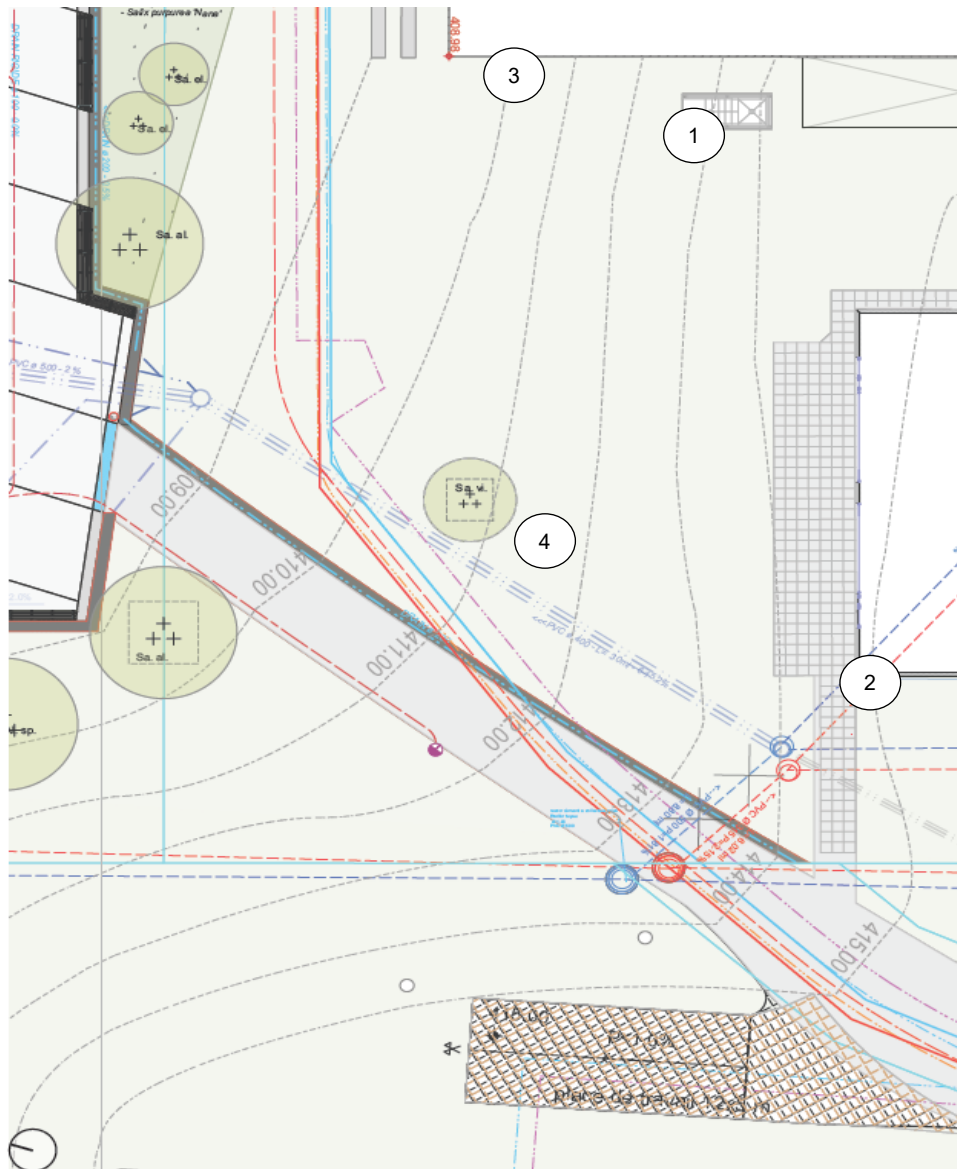
Le chemin concerné par le projet est la partie très pentue reliant l'extrémité du chemin du Pré-de-la-Raisse, dans le quartier des Sciers, au bassin de rétention des eaux pluviales situé en contrebas du groupe scolaire du Sapay.



Dans son environnement proche, le site comporte plusieurs contraintes, notamment des points fixes qui sont :

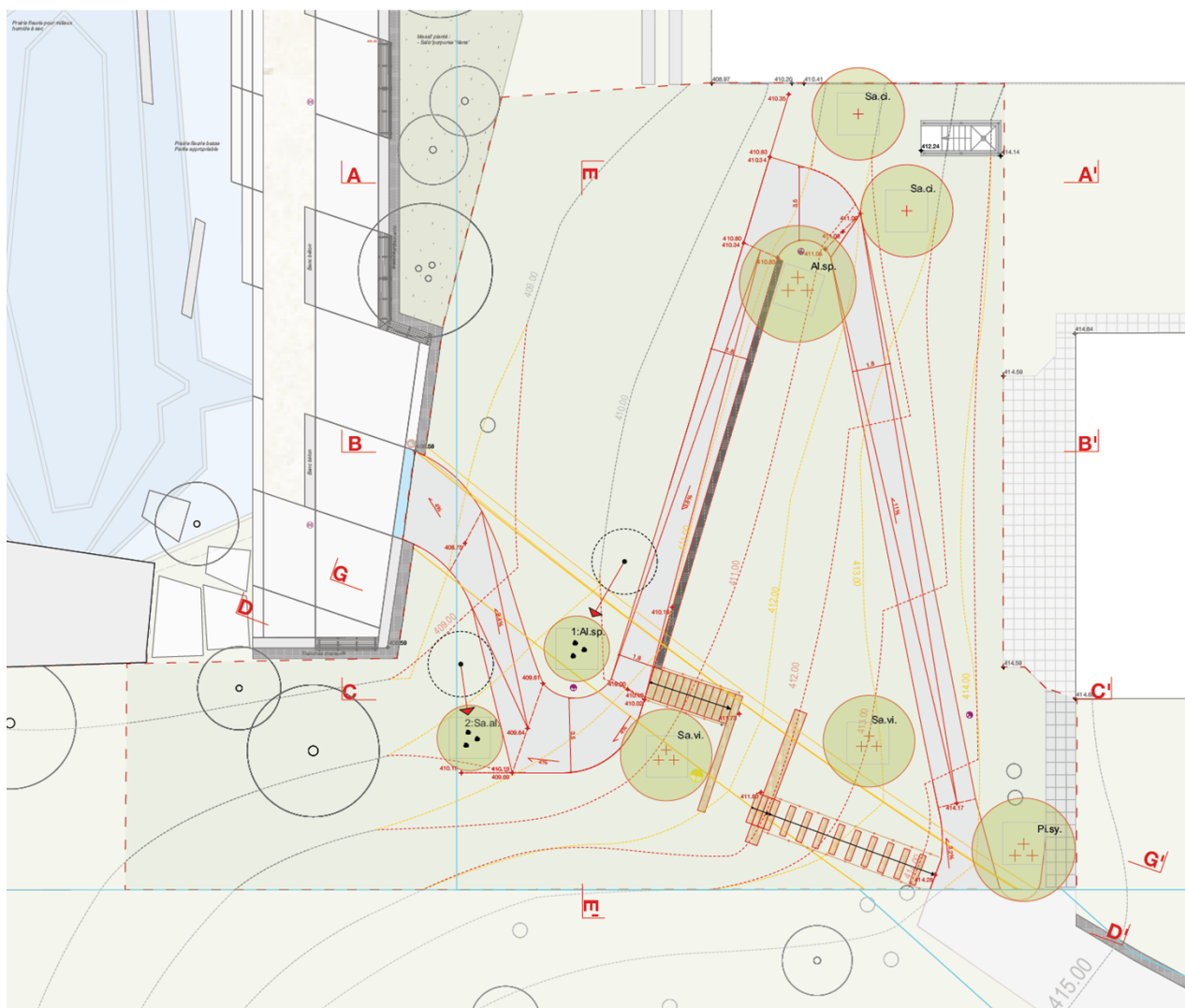
- La sortie de secours du bâtiment des Sports de l'école Le Sapay (1),
- Le bâtiment de l'école provisoire et le chemin d'accès (2),
- Le bâtiment des Sports de l'école Le Sapay (3),
- Les réseaux enterrés (4).

Il faudra donc composer avec ces éléments.

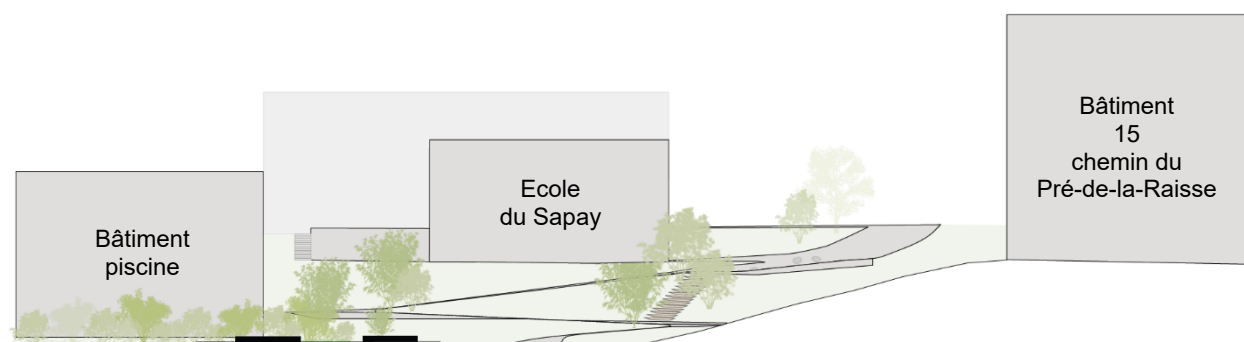


plan de l'existant – zoom sur la rampe

Le projet prévoit la suppression du chemin rectiligne et pentu et la création d'une rampe douce en lacets qui se déploiera en direction du bâtiment des Sports de l'école du Sapay. Etant donnée la topographie existante, la rampe ne pourra pas être complètement adaptée aux personnes à mobilité réduite. En effet, même si la partie inférieure aura une pente inférieure à 4%, la partie supérieure présentera une inclinaison de 11%. Cette problématique est malheureusement récurrente sur l'ensemble du périmètre des Sciers. En complément, un escalier remplacera le chemin existant pour permettre un passage plus rectiligne.



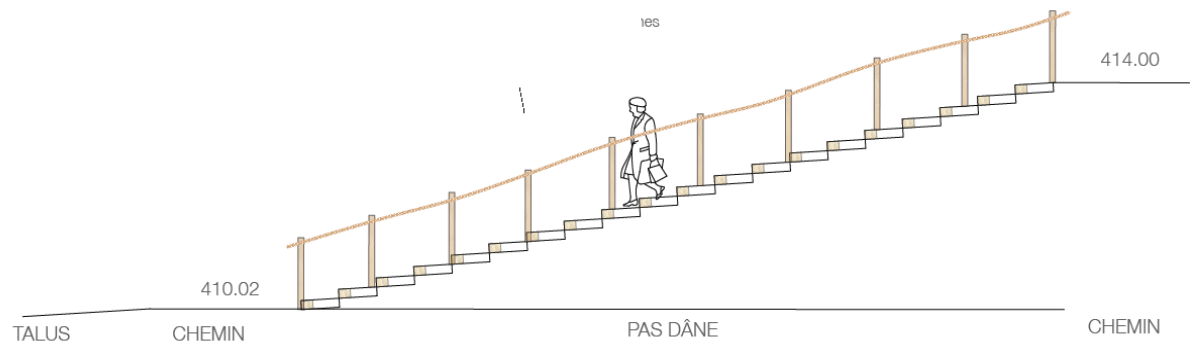
plan du projet



élévation du projet

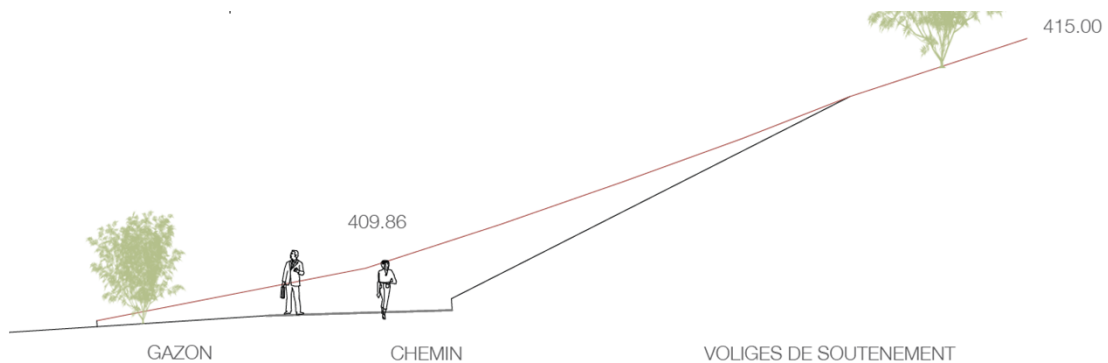
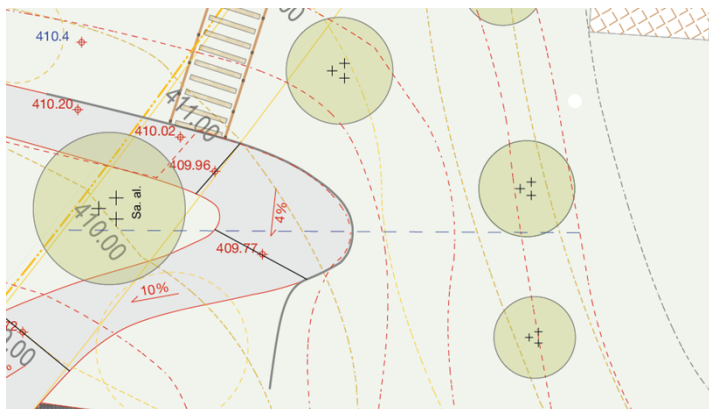
Le projet prévoit la plantation de 6 arbres de part et d'autre de la nouvelle rampe : un pin sylvestre, un aulne et quatre saules de différentes variétés. Deux arbres récemment plantés devront également être déplacés du fait du remodelage de la topographie.

L'escalier sera réalisé sous la forme d'un pas d'âne avec un emmarchement en bois et une main courante en corde.



exemple d'emmarchement en bois

Les retenues de terre seront effectuées à l'aide de voliges de soutènement en métal pour rattraper le niveau et adoucir le talus.



Sur l'ensemble des talus retravaillés, une prairie fleurie sera semée pour favoriser la biodiversité.



exemple de prairie fleurie



Le nouveau cheminement sera réalisé en enrobé grenailé dans la continuité des matérialités des chemins du PLQ Les Sciers et du Sapay.

3. Procédure administrative

Une demande d'autorisation de construire complémentaire à la DD 112'162 relative à l'aménagement de la coulée verte et du bassin de rétention a été déposée auprès de l'OAC pour la modification de la rampe. Le dossier, soumis le 14 septembre 2022, est en cours d'instruction.

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le montant du crédit d'engagement a été établi sur la base d'un devis général consolidé par notre mandataire In Situ.

A. Travaux	255'500.-	Frs TTC
Installation de chantier	12'200.-	Frs TTC
Travaux préparatoires	17'100.-	Frs TTC
Terrassement	29'500.-	Frs TTC
Maçonnerie	51'700.-	Frs TTC
Emmarchement	27'300.-	Frs TTC
Revêtements et bordures	39'300.-	Frs TTC
Canalisations et conduites	5'400.-	Frs TTC
Préparation des sols	26'200.-	Frs TTC
Plantations et ensemencement	34'200.-	Frs TTC
Mobilier urbain / équipements	12'600.-	Frs TTC
B. Honoraires	70'500.-	Frs TTC
Géomètre	8'600.-	Frs TTC
Architecte-paysagiste	61'900.-	Frs TTC
<i>Y compris étude de faisabilité avec diverses variantes pour un montant de 15'000F</i>		
C. Débours, hausses et imprévus	43'400.-	Frs TTC
Frais divers (reproduction, cadastre, émoluments, frais administratifs)	10'800.-	Frs TTC
Hausses 2023	16'300.-	Frs TTC
Divers et imprévus	32'633.-	Frs TTC
Total TTC arrondi	390'000.-	Frs TTC

Une fois le crédit de construction en force, différentes sociétés seront consultées afin d'obtenir les offres les plus favorables. La consultation des entreprises à posteriori permettra d'avoir des offres en adéquation avec la situation économique actuelle et en fonction de la disponibilité des matériaux. Ainsi, et conformément à la demande du Conseiller d'Etat en charge des infrastructures, la durée de validité des offres sera réduite pour être inférieure à 6 mois.

Le Fond Intercommunal de l'Équipement, abondé par les taxes d'équipement récoltées dans les zones de développement, prend en charge 75% des coûts d'ouvrage de voiries, ainsi que l'éclairage et la récolte des eaux pluviales associés, jusqu'à concurrence de 525.-/m².

Afin d'en bénéficier, il s'agira de déposer une demande de subvention auprès du fond dès la délibération votée. Le montant final de la subvention sera calculé sur la base du montant final des travaux.

Le montant pris en charge par le FIE est estimé à ce jour à environ Fr. 107'625.- TTC.

5. Planification

Le planning du projet pourrait être le suivant :

- | | |
|--|-------------------|
| • Dépôt de la DD complémentaire à l'OAC | 14-septembre 2022 |
| • Introduction de la délibération au CM | novembre 2022 |
| • Vote de la délibération | décembre 2022 |
| • Fin du délai référendaire | 13 février 2023 |
| • Obtention de l'autorisation de construire complémentaire | mi-février 2023 |
| • Adjudication des entreprises | mars 2023 |
| • Travaux | avril – août 2023 |

6. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement complémentaire de 390 000 F TTC en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce en lacets reliant la quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates.

Le Conseil administratif

SCA/LP/phz/bg#129'750 – novembre 2022

**Crédit d'engagement en vue de la modification
d'un cheminement existant et la réalisation d'une
rampe douce "en lacets" reliant le quartier des
Sciars au bassin de rétention de la Coulée verte**

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA / novembre 2022



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce "en lacets" reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Travaux

Installation de chantier	11 350,00 F
Travaux préparatoires	15 900,00 F
Terrassement	27 400,00 F
Maçonnerie	47 950,00 F
Emmarchement	25 300,00 F
Revêtements et bordures	36 500,00 F
Canalisations et conduites	5 050,00 F
Préparation des sols	24 350,00 F
Plantations et ensemencement	31 700,00 F
Mobilier urbain / équipements	11 700,00 F

Total Travaux HT 237 200,00 F

B. Honoraires et constat

Géomètre	8 000,00 F
Architecte-paysagiste	57 450,00 F

Total honoraires et constat HT 65 450,00 F

C. Débours, hausses et imprévus

Frais de reproduction	1 000,00 F
Frais du cadastre	5 000,00 F
Emoluments et frais administratifs	4 000,00 F
Hausses 2023 : 5%	302 650,00 15 200,00 F
Divers et imprévus : 10%	302 650,00 30 300,00 F

Total débours et imprévus HT 55 500,00 F

Total des coûts, études, frais, débours et hausses	358 150,00 F
TVA 7.7%	27 570,00 F

TOTAL ARRONDI DU CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE 390 000,00

**Crédit d'engagement en vue de la modification
d'un cheminement existant et la réalisation d'une
rampe douce "en lacets" reliant le quartier des
Sciars au bassin de rétention de la Coulée verte**

Annexe 2

**Financement et coûts induits
Investissement**

SCA / novembre 2022

Financement

Crédit d'engagement en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce "en lacets" reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte

1	Crédit brut	390 000,00
----------	--------------------	------------

2 Recettes

2,1	Subventions cantonales	-
2,2	Participation des routes cantonales	-
2,3	Taxe d'équipement FIE	107 625,00
2,4	Taxe d'écoulement	-
2,5	Sport-Toto	-
2,6	Subventions fédérales	-
2,7	Divers	-

Crédit net	282 375,00
-------------------	------------

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce "en lacets" reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte

1	Revenus annuels	0,00
	Total des revenus annuels	-

2	Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
	2,1 Charges financières		282 375,00	1,50%	4 235,63
	2,2 Amortissements	10	282 375,00	10,00%	28 240,00
	2,3 Charges de personnel				-
	2,4 Energie				-
	2,5 Matériel et fournitures				-
	2,6 Maintenance par des tiers				-
	2,7 Prestations de tiers				-
	2,8 Divers, subvention complémentaire				-
	Total des charges pour la première année				32 475,63

3	Coûts induits pour la première année	32 475,63
----------	---	------------------

Investissement

Crédit d'engagement en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce "en lacets" reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte

PREVISION Plan annuel des investissements
Crédit global

Répartition selon plan des investissements	2022	2023	Total
Dépenses brutes prévues			
Recettes estimées			0,00
Total dépenses nettes	0,00	0,00	0,00

PREVISIBLE Coûts des travaux
Crédit pour la réalisation

390 000,00

Répartition selon exécution	2022	2023	2024
Dépenses brutes prévues	40 000,00	300 000,00	50 000,00
Recettes estimées (participation FIE)	0,00	107 625,00	0,00

Total dépenses nettes	40 000,00	192 375,00	50 000,00	282 375,00
------------------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

**Crédit d'engagement en vue de la modification
d'un cheminement existant et la réalisation d'une
rampe douce "en lacets" reliant le quartier des
Sciars au bassin de rétention de la Coulée verte**

Annexe 3

Documents techniques

NOMMER LES DOCUMENTS JOINTS

SCA / novembre 2022